

Compte-rendu de réunion du CA

Illyse

23 mars 2014

Table des matières

1	Ordre du jour	1
2	Modifications du bulletin d'adhésion	1
3	Tarif des abonnements	2
3.1	ADSL	2
3.2	VPN	2
4	Relance des cotisations	3
4.1	Action immédiate	3
4.2	Action sur le long terme	3
5	Choix du bureau	4
6	Points divers	4
6.1	Listes de diffusion	4
6.2	Compte-rendu des réunions CA	4
6.3	Décompte des adhérents	4
6.4	Joignabilité des adhérents et abonnés	5

1 Ordre du jour

- Choix du bureau
- Modifications du bulletin d'adhésion
- Modification des listes de diffusion
- Relance des adhérents en retard de cotisation
- Tarif des abonnements
- Formalités administratives
- Questions diverses

2 Modifications du bulletin d'adhésion

Propositions de modifications :

1. adresse postale : changer pour mettre celle de Rémi Bouhl
2. demander le moyen de paiement

3. cases à cocher pour l'abonnement aux listes de diffusion (tech, discussions, news)
4. suppression de la demande de photocopie de carte d'identité
5. suppression de la lettre du représentant légal pour les personnes mineures
6. suppression de la question sur l'accès Internet
7. champs obligatoires : uniquement nom, prénom, et adresse mail
8. modification du champ « civilité »

Le point 4 n'est pas nécessaire pour l'adhésion. En revanche, il faut se renseigner : est-ce nécessaire pour les abonnements ? Ce point sera traité lors de l'Assemblée Générale de FDN le week-end prochain, il faut voir ce qui en ressort.

Le point 5 n'est pas nécessaire non plus, on considère généralement qu'un accord tacite des représentants légaux suffit.

Pour le point 6, l'idée était de faire de la prospection : combien de personnes sont intéressées par un abonnement Internet via Illyse, et à quel prix. Ces données ont notamment servies pour le budget prévisionnel. Étant donné que nous sommes sur le point de proposer des abonnements, il n'est plus nécessaire de collecter ces données.

Le point 7 part du principe qu'on ne demande que les informations strictement nécessaires : notamment, on ne se sert pas de l'adresse postale pour contacter les adhérents. Pour les abonnements, on demandera par contre l'adresse postale.

Concernant la civilité, un compromis a été trouvé : la civilité n'est désormais plus une case à cocher, mais un champ texte libre, facultatif.

Autres remarques sur la version présentée par Rémi Bouhl :

- texte plus petit et moins gras, police uniforme (repartir du bulletin précédent)
- on reste sur une page
- champs obligatoires à signaler avec une étoile (jaune non lisible en noir et blanc)
- réorganiser les champs pour personne morale et personne physique pour qu'il soit plus clair de savoir quel champ se rapporte à quoi (par exemple, adresse postale)

3 Tarif des abonnements

3.1 ADSL

Nous sommes toujours en attente de la grille tarifaire de Lasotel. On reste toujours dans l'idée d'un abonnement entre 30 et 35 €, à aviser.

3.2 VPN

Le coût principal, dans le cas du VPN, est le transit. Une idée de tarifs :

- FDN : 8 € par mois
- VPN « commerciaux » pour grand public : entre 2 et 8 € par mois (sans IPv4 publique)

Après discussion des coûts du transit et de la consommation des abonnés VPN, il a été décidé de mettre l'abonnement VPN à 8 € par mois par sécurité. Nous nous réservons la possibilité de diminuer ce tarif par la suite.

4 Relance des cotisations

Contexte : Illyse compte environ 50 adhérents, mais seuls 18 ont payé leur cotisation en 2013. Cela fait un trou dans la trésorerie, surtout que nous n'avons pas encore d'abonnés : les seules ressources sont les adhésions et les dons.

Au 23 mars 2014, 29 adhérents sont à jour de cotisation. Cela peut s'expliquer par les nouvelles adhésions début 2014 et les renouvellements de cotisation avant l'AG.

En pratique, nous avons conservé tous les adhérents depuis la création de l'association. Beaucoup ont adhéré au début de l'association pour soutenir, mais ne sont pas impliqués dans l'association. En l'absence de relance, certains adhérents ont jusqu'à deux ans de retard de cotisation.

4.1 Action immédiate

Nous avons décidé de relancer tous les adhérents enregistrés dans Dolibarr qui sont en retard de cotisation. En l'absence de réponse d'ici un mois, les adhérents concernés seront considérés comme non-adhérent.

Protocole détaillé :

1. Relance immédiate
2. Attendre deux semaines
3. Deuxième relance, en précisant qu'il y a un risque de radiation
4. Attendre deux semaines
5. Supprimer les adhérents qui n'ont pas réglé leur cotisation

4.2 Action sur le long terme

Il faut systématiser les relances. En attendant que les adhésions soient gérées par le SI, ça se fait avec Dolibarr. Protocole de relance :

1. relancer les adhérents un mois avant la date anniversaire d'adhésion
2. relancer à la date anniversaire
3. relancer 15 jours après la date anniversaire
4. 15 jours après la dernière relance, marquer la personne comme inactive (non adhérente)
5. juste avant l'AG, faire le ménage pour supprimer les non-adhérents qui le sont depuis un an ou plus

Rémi s'occupe d'écrire un script qui fait ça automatiquement.

5 Choix du bureau

Pour rappel, le Conseil d'Administration élu lors de l'Assemblée Générale du 21 mars 2014 est constitué de :

- Rémi Bouhl
- Sébastien Dufromental
- Mathieu Goutelle
- Baptiste Jonglez

- Fabien Michel
 - Jean-François Mourgues
 - Oriane Piquer-Louis
 - Pierre-Arnaud Poudret
- Les postes suivant ont été attribués :

Président Jean-François Mourgues

Vice-président Pierre-Arnaud Poudret

Secrétaire Rémi Bouhl

Secrétaire adjoint Sébastien Dufromental

Trésorier Fabien Michel

Trésorier adjoint Baptiste Jonglez

Les formulaires CERFA correspondants ont été remplis et seront envoyé d'ici peu.

6 Points divers

6.1 Listes de diffusion

La nouvelle organisation des listes, telle que décidée en Assemblée Générale, est la suivante :

- ag@ contenant l'ensemble des adhérents, modération des messages envoyés, désinscription impossible
- discussions@ ouverte à tout le monde en lecture et écriture (cette liste est actuellement la liste membres@)
- news@ ouverte en lecture à tout le monde, modération des messages envoyés
- tech@ ouverte à tout le monde en lecture et écriture

6.2 Compte-rendu des réunions CA

Il a été décidé que les compte-rendus sont publics :

1. soumission à la liste ca@ pour approbation
2. stockage sur Redmine
3. un lien est envoyé à tous les adhérents (liste ag@)

6.3 Décompte des adhérents

Les divers scripts qui comptent les adhérents (qui alimentent notamment les bases de données de la Fédération FDN) ont été mis à jour : désormais, seuls les adhérents à jour de cotisation sont comptés.

6.4 Joignabilité des adhérents et abonnés

Il est souhaitable de pouvoir joindre les adhérents, notamment pour les convocations aux Assemblées Générales et les relances de cotisation.

En revanche, pour les abonnements, pouvoir joindre la personne ayant souscrit est indispensable : contraintes légales, consommation excessive, problèmes de paiement, etc.

Il faudra bien préciser sur le bulletin de souscription que l'adresse mail doit être maintenue à jour, et demander aussi l'adresse postale.